

T.N.J.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 93-008 du 29 Mars 1993

portant autorisation de ratification  
de l'Accord de Prêt signé le 11  
Novembre 1992 entre la République du  
Bénin et la Banque Islamique de Déve-  
loppement (BID) dans le cadre du  
financement du projet de construction  
et d'équipement des Centres de Santé  
dans les zones rurales en République  
du Bénin pour un montant de 4 620 000  
DI soit environ 1,775 milliard de  
Francs CFA.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

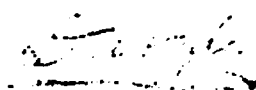
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont  
la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de Prêt signé le 11 Novembre 1992 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement du Projet de Construction et d'Equipement des Centres de Santé dans les zones rurales en République du Bénin.


Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 29 Mars 1993

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO. -

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,

  
Désiré VIYRA. -

.../...

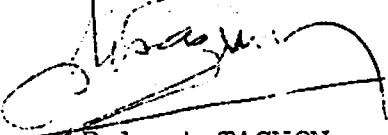
Le Ministre des Finances,

Le Ministre de la Santé Publique,

  
Paul DOSSOU.-

  
Véronique LAWSON.- \*

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,

  
Robert TAGNON.-

Ampliatiions : PR 6 IN 4 CS 2 CC 1 DESGPR 2 MF-MSP-MPRE 12 AUTRES  
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DTCP-DSIV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 5 IGAA 1  
DCCT 1 GCONB 1 CSM 1 BN-DAN 2 JORB 1.-